

**Conseil économique et social**

Distr. générale  
1 mars 2018  
Français  
Original: anglais et français

---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****104e session**

Genève, 15-17 mai 2018

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire de la 104e session****Additif****Annotations et liste des documents****1. Adoption de l'ordre du jour**

ECE/TRANS/WP.15/241 (Secrétariat)	Ordre du jour provisoire de la 104e session
ECE/TRANS/WP.15/241/Add.1 (Secrétariat)	Annotations et liste des documents

**Documents de base**

ECE/TRANS/WP.15/190/Add.1 (Secrétariat)	Mandat et Règlement intérieur du Groupe de travail
ECE/TRANS/WP.15/239 (Secrétariat)	Rapport du Groupe de travail sur sa 103e session (Genève, 6-10 novembre 2017)
ECE/TRANS/257	ADR en vigueur au 1er janvier 2017

**2. Quatre-vingtième session du Comité des transports intérieurs**

Un membre du secrétariat informera le Groupe de travail des décisions du Comité des transports intérieurs à sa quatre-vingtième session (Genève, 19-23 février 2018), qui requièrent des actions de suivi de la part des organes subsidiaires.

### **3. État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et questions connexes**

Un membre du secrétariat informera le Groupe de travail de l'état de l'ADR, du Protocole d'amendement de 1993, des accords spéciaux et des notifications en application du chapitre 1.9.

Avec l'adhésion de San Marin (15 janvier 2018), le nombre des Parties contractantes à l'ADR est porté à 50.

À ce jour, aucun changement n'a été signalé en ce qui concerne l'état du Protocole d'amendement de 1993 (36 Parties contractantes) depuis la dernière session.

### **4. Travaux de la Réunion commune RID/ADR/ADN**

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/148, -/Add.1 Rapport de la Réunion commune sur sa session  
+ -/Add.2 (Secrétariat) d'automne 2017 (question en suspens :  
6.8.2.1.18, voir ECE/TRANS/WP.15/239,  
paragraphe 28)

Le cas échéant, le secrétariat informera le Groupe de travail des textes complémentaires adoptés par la Réunion commune sur sa session de printemps 2018 pour entrée en vigueur au 1er janvier 2019.

### **5. Propositions d'amendement aux annexes A et B de l'ADR**

#### **(a) Construction et agrément des véhicules**

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour. Le Groupe de travail sera informé des résultats du groupe de travail informel sur la construction des véhicules EX/III.

#### **(b) Propositions diverses**

ECE/TRANS/WP.15/237, annexe I	Rapport du Groupe de Travail sur sa 102e session (question en suspens : 5.3.2.1.6, voir ECE/TRANS/WP.15/239, paragraphes 26-27)
ECE/TRANS/WP.15/2018/1 (Suède)	9.7.4 Mise à la terre des véhicules FL et 9.8.3 Mise à la terre des MEMUs
ECE/TRANS/WP.15/2018/2 (Malte)	Proposition d'inclure une date de début de validité dans le certificat de formation de conducteur ADR (8.2.2.8.5)

### **6. Interprétation de l'ADR**

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

## **7. Programme de travail**

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

## **8. Questions diverses**

ECE/TRANS/WP.15/2018/3  
(Secrétariat)

Procédure de révision du titre de l'ADR

Le secrétariat présentera, sous forme de document informel, un résumé des discussions tenues à la 103e session sur les possibles développements de l'ADR et des travaux du Groupe dans les prochaines décennies et sur la façon dont il peut aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable (ODD) du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies (voir ECE/TRANS/WP.15/239, paragraphes 73-77).

## **9. Adoption du rapport**

Conformément à l'usage, le Groupe de travail adoptera le rapport de sa session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

---